



Paris, le 12 décembre 2018.

## COMMUNIQUÉ

### SUR L'AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTIONS POUR LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S HORS UNION EUROPÉENNE

Annoncé par le gouvernement en novembre, le plan « Bienvenue en France » ou « Choose France » prévoit une augmentation spectaculaire des frais d'inscriptions pour les étudiant·e·s étranger·e·s originaires d'un pays extérieur à l'Union européenne, qui devraient acquitter 3 770 euros de frais de scolarité par an.

Une thèse de doctorat en Lettres et Sciences humaines dure entre trois ans et six ans. Le total cumulé des frais de scolarité représenterait donc entre 11 310 et 22 620 euros. Les exemptions et les bourses promises par le gouvernement ne concerneront pas tous les doctorant·e·s étrangers·ères, si bien que des doctorant·e·s paieront dix fois plus que les autres en raison de leur origine géographique et de leur nationalité. Par ailleurs, leur nature même rend ces dispositifs particulièrement vulnérables aux compressions budgétaires.

Cette situation est d'autant plus choquante qu'elle introduit dans l'Université une rupture flagrante d'égalité et que :

— elle écarte les étudiant·e·s étrangers·ères les plus modestes de l'Université française. Or, les qualités intellectuelles n'ont aucune relation d'aucune sorte avec le capital économique.

— elle entre en contradiction avec les objectifs de la Francophonie en barrant à de nombreux étudiant·e·s de langue française l'accès au plus haut grade universitaire.

— elle méconnaît l'apport des travaux scientifiques des doctorant·e·s concerné·e·s pour la Recherche française : loin d'être un poids financier ils et elles constituent une force vive qui contribue à ouvrir nos universités sur le monde. Sorbonne Université revendique d'ailleurs le principe de la « Science Ouverte » dans son projet d'établissement.

— elle applique à l'enseignement supérieur et à la recherche une logique comptable que nous récusons, l'université devant rester le lieu de l'universalité du savoir. Par ailleurs son calcul est faux en ce qui concerne le doctorat en Lettres et Sciences Humaines : les 3 770 euros de frais de scolarité, censés représenter un tiers du coût de la formation, ne semblent pas justifiés. On conçoit mal comment un·e doctorant·e en Lettres et Sciences Humaines peut coûter aussi cher à l'université française, compte tenu du peu de formation qui lui est réservé et du fait que les encadrant·e·s ne sont pas rémunéré·e·s pour cela.

Cette réforme pourrait ouvrir la porte à une augmentation générale des frais de scolarité, d'ailleurs récemment recommandée par la Cour des Comptes. Bien que le Premier ministre ait écarté une telle mesure, il est permis d'être inquiet pour l'avenir du modèle français d'université démocratique et ouverte à tou·te·s.

Le Collectif Doctoral de Sorbonne Université se déclare opposé à cette mesure, apporte son soutien à la mobilisation qui demande son abandon et assure les doctorant·e·s étrangers·ères de sa solidarité.

Le Collectif Doctoral de Sorbonne Université